E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs

Burundi . RD Congo . Rwanda

FICHE DE PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE REGIONALE RUZIZI III (206 MW)

Bujumbura, Novembre 2026

N°	Sujet	Brève description et situation actuelle
1.	**Intitulé du projet**	**Projet hydroélectrique régional de Ruzizi III (206 MW)**
2.	**Localisation**	Le site de la Centrale Hydroélectrique Ruzizi III est situé à 18 km en aval de la Centrale Hydroélectrique Ruzizi II du côté de la rive rwandaise. Le Poste à la centrale et la cité d'exploitation sont du côté de la rive congolaise.
3.	**Impact**	Production de l'énergie électrique d'une capacité de 206 MW à fournir de manière équitable aux trois Pays membres de la CEPGL en vue de résorber partiellement le déficit énergétique sur leurs réseaux électriques respectifs.
4.	**Mode du montage du projet**	Le Projet est monté en Partenariat Public Privé, et sa mise en œuvre est assurée par la Société de Projet REL « Ruzizi III Energy Limited » dont l'actionnariat est composé de partenaires du Secteur public (Burundi, RDC et Rwanda) et de partenaires du Secteur privé, Consortium constitué d'Industrial Promotion Services, IPS (Kenya) et de SN Power-SCATEC (Norvège). Le capital social de la Société est de 142 Millions USD, à raison de 30% pour le Secteur Public et 70% (plafonné à 100 Millions USD) pour le Secteur Privé. Cette structure du capital social est toutefois appelée à évoluer car les Parties ont déjà convenu d'une nouvelle répartition à raison de 48% pour le Secteur Public (Burundi, RDC, Rwanda), soit 16% du Capital Social pour chaque Pays, et 52% pour le Secteur Privé.

<table>
<tr><th>N°</th><th>Sujet</th><th>Brève description et situation actuelle</th></tr>
<tr><td>5.</td><td>Aspects techniques principaux</td><td>
<table>
<tr><th>Caractéristiques</th><th>Valeur</th></tr>
<tr><td>Capacité installée, centrale principale (MW)</td><td>203</td></tr>
<tr><td>Capacité installée, Mini centrale (MW)</td><td>2.9</td></tr>
<tr><td>Capacité totale installée</td><td>206 MW</td></tr>
<tr><td>Tarif estimé à date</td><td>9,8 Cents USD/kWh</td></tr>
<tr><td>Production annuelle totale</td><td>1210,5 GWh</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>6.</td><td>Coût estimatif du projet</td><td>789,4 Millions de Dollars américains.</td></tr>
<tr><td>7.</td><td>Bailleurs de fonds du projet</td><td>• Bailleurs concessionnels
Banque Mondiale : 300 MUSD,
Banque Africaine de Développement, BAD : 128,9 MUSD,
Banque Européenne d'Investissement/Union Européenne, BEI/UE: 137,5 MUSD,
Banque Allemande de Développement, KFW: 27,9 MUSD,
Agence Française de Développement, AFD: 41,3 MUSD.

Il s'agit des Dons et Prêts concessionnels accordés aux Etats et qui seront rétrocédés par ces mêmes Etats à la société de Projet Ruzizi Energy Limited « REL » chargée de la mise en œuvre du Projet.

• Bailleurs non concessionnels
Banque Africaine de Développemen (BAD)
Banque Eropéenne d'Investissement (BEI)
British International Investment (BII)
US International Development Finance Corporation (DFC)</td></tr>
</table>

N°	Sujet	Brève description et situation actuelle
		Société Financière Internationale (SFI)
8.	**Situation en cours**	• Négociation des termes du Contrat de l'Entreprise de construction (IAC/EPC) de la Centrale et signature du contrat EPC projetée au cours du 1er Trimestre 2027; • Mobilisation des financements (Accords de base entre les Bailleurs de fonds et les Etats, Accords de rétrocession entre les Etats et REL) et modalités de décaissement pendant la phase de construction; • Finalisation de la rédaction des projets d'Avenants n° 5 et n° 6 portant (i) sur la révision de certaines clauses des Accords de Projet, en vue d'assurer un rééquilibrage plus équitable de la répartition des risques entre la Partie publique et la Partie privée et (ii) sur le nouveau plafond des coûts de développement ; • Préparation de la signature de ces deux Avenants par l'ensemble des Parties concernées.
9.	**Activités à réaliser après la clôture financière**	• Participation des Etats au Capital social et nomination de leurs Représentants au Conseil d'Administration de la Société de Projet REL, à raison d'un (1) Représentant par Etat; • Suivi des Accords de rétrocession des financements concessionnels par les Etats contractants à la Société de Projet REL; • Suivi des travaux de construction de la Centrale Ruzizi III, en parallèle avec la construction des infrastructures associées pour l'évacuation de l'énergie de cette Centrale vers les trois pays (Poste 220kV de Kamanyola, Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda/RDC, Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi/Rwanda, la construction de la Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura/Burundi

N°	Sujet	Brève description et situation actuelle
		étant presque finalisée car il ne reste que 7 pylônes à implanter sur le territoire congolais, sous réserve de l'amélioration des conditions sécuritaires.

Fait à Bujumbura, le 02/11/2026

ORGANISATION DE LA C.E.P.G.L. POUR L'ENERGIE DES PAYS DES GRANDS LACS
E.G.L.
BURUNDI RWANDA
R. D. CONGO

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA

02/11/2026